



Location terrain nu pour activité commerciale

Par **jojo38**, le **12/05/2009** à **09:40**

Bonjour,
Bonjour, nous sommes locataire (bail verbal) depuis 20 ans d'un terrain sur lequel nous avons construit un local à usage commercial avec l'autorisation écrite du propriétaire.
le propriétaire augmente le loyer cette année de 35%, ce qui équivaut au prix de la location de notre local et non du terrain nu. Quel recours avons nous ?
D'autre part peut-il nous demander de quitter le terrain, qu'advient-il de notre fond de commerce et de notre local dans ce cas ?